

224C1336
FR0013227113-FS0554

30 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SOITEC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2024, la société de droit luxembourgeois NSIG Sunrise S.à r.l¹ (9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juillet 2024, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOITEC et détenir à cette date 2 086 008 actions SOITEC représentant 4 172 016 droits de vote, soit 5,84% du capital et 9,15% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société National Silicon Industry Group (Chine).

² Sur la base d'un capital composé de 35 712 302 actions représentant 45 600 902 droits de vote (source : déclarant compte tenu notamment de la perte des droits de vote double attachés aux actions SOITEC cédées), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.